

INFO EN VRAC

Municipalité de St-Onésime

Nous tenons à vous rappeler que suite aux mesures préventives du gouvernement du Québec, le parc scolaire demeure fermé au public en tout temps.

Un petit rappel concernant les bacs dont le couvercle ne le ferme pas ou placés près d'un obstacle (clôture, boîte aux lettres, etc.), ne seront pas vidés par les chauffeurs de notre Régie des matières résiduelles.

Nous sommes présentement en processus d'appel d'offres pour l'entretien, le damage et le traçage des Sentiers d'Ixworth. Toutes personnes ou entreprises intéressées à soumissionner doit se procurer les documents officiels auprès de la directrice générale au bureau de la Municipalité ou par courriel au : dg@stonesime.com. La procédure à respecter pour soumissionner, vous sera transmise par la direction générale en réponse de votre intérêt à travailler avec nous. Vous avez jusqu'au jeudi 12 novembre 13 h 00, pour nous faire parvenir les documents requis pour l'ouverture des soumissions.

Notre boîte aux lettres sécurisée est toujours à votre disposition, pour tout paiement de taxes ou correspondance adressées à l'administration ou au conseil de notre belle municipalité.

L'administration.

Club du Renouveau-Âge d'Or St-Onésime

CARTE DE MEMBRE :

Le coût de la carte 2021 a été fixé à **15 \$**.

Pour les nouveaux membres, le prix demeure le même, soit **25 \$**.

Un appel vous sera lancé d'ici peu.

Inf.: Rachel au 418 856-1701

✓ PETITS TRUCS DU MOIS

- Nous vous conseillons de changer vos piles de vos avertisseurs de fumée afin que ceux-ci soient bien fonctionnels.
- Prolonger la vie de votre matelas en le retournant deux fois par année afin de répartir les points de pression sur la surface (de la tête au pied, et non comme une crêpe).
- Pensez à commencer votre magasinage des fêtes, afin de vous éviter le stress des achats de dernière minute !

L'éco-bulletin

Un dernier voyage à l'écocentre avant l'hiver ?

Vous avez jusqu'au

21 novembre 2020 à 16 h



Rappel COVID-19

- Port du couvre-visage obligatoire
- Prévoir être accompagné au besoin pour décharger
- Favoriser le paiement électronique*

*à l'exception du samedi à St-Alexandre-de-Kamouraska



DES QUESTIONS ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

INFO Onésime

MOT DU MAIRE

Monsieur Benoît Pilotto

Bonjour à toutes et à tous.

Si la terre a manqué d'eau l'été dernier, elle en a maintenant les joues pleines. C'est du tout ou rien. Mais personne n'a le contrôle du thermostat de la température. Déjà novembre et une Halloween un peu différente. On demande à ce que les enfants soient accompagnés et que chaque résidence participante ait une façon de distribuer les bonbons sans être trop près. Le masque est de rigueur évidemment.

Le GOvember aura lieu également. Un mois de moustaches, de barbes et de nœuds papillon. Tout au long du mois de novembre, vous verrez plusieurs animations organisées ayant pour seul but de promouvoir la santé masculine à l'échelle régionale. La plupart des activités sont publiées sur la page « Facebook » du GOvember et sur le site internet www.govember.net.

Les campagnes de sensibilisation menées par la MRC ont contribué à une augmentation significative du tonnage reçu à la SÉMER (Société d'énergie mixte et d'énergie renouvelable), passant de 422 tonnes au 31 août 2019 à 573 tonnes au 31 août 2020, soit 35 % de plus pour la même période. Ce sont donc un peu plus de 150 tonnes qui ont été détournées de l'enfouissement pour notre territoire. La SÉMER nous remercie des efforts consentis et de l'impact positif de ceux-ci. Cette société a convenu des ententes très intéressantes (en termes de tonnage reçu) avec des entreprises privées, ce qui a permis d'aller chercher des revenus supplémentaires. Le défi de la SÉMER, pour assurer sa pérennité, est de compresser le biogaz renouvelable pour le vendre à ÉNERGIR. La pandémie a ralenti le traitement de la demande de soutien financier liée à la compression et au soutien du déficit d'exploitation. La capacité de mieux faire ensemble se veut la clef pour que la SÉMER puisse atteindre ses objectifs environnementaux et financiers.

La Ville de Saint-Pascal a voté une résolution démontrant son intérêt pour l'accueil sur son territoire d'un lieu de dépôt intégré pouvant répondre à divers besoins en matière de gestion des matières résiduelles revalorisables. Un projet qui rencontre favorablement toute la refonte du programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) à travers notre MRC.

Les travaux sur la portion de la route Drapeau Sud entre le 5^e Rang et le pont enjambant la rivière Ouelle sont terminés. Il était plus que temps que cette portion de chemin soit restaurée. Il reste, au moment d'écrire ces lignes, les entrées Est et Ouest de la rue Beaulieu à repaver. Les pluies diluviennes retardent les entrepreneurs dans ce genre de travaux. J'ai bon espoir que dame nature nous permettra de terminer ces chantiers avant l'arrivée du grand manteau blanc.

Le projet des jardins l'Or Vert avance au rythme de la disponibilité des bénévoles. Encore là, dame nature repousse les échéanciers. Les séances de conseil municipal demeurent ouvertes à la population. Il faut respecter les règles de distanciation, du port du masque et du lavage de mains. Novembre est également le mois où nous travaillerons le budget. La concentration est de mise si l'on veut arriver à de bons résultats.

Et comme à chaque début de novembre, les forêts connaîtront une affluence plus grande de chasseuses et de chasseurs au Cerf de Virginie. Que toutes les personnes visitant les forêts demeurent prudentes.

Bon mois de novembre à toute la population.

RUBRIQUES

- Actualité municipale;
- Saviez-vous que...;
- Chronique;
- Info en vrac;
- Coup de cœur de Lisette;
- Petits trucs du mois;
- Co-Éco : Atelier mon bac brun;
- Écho de la communauté chrétienne.

CALENDRIER



4, 18

10, 24

11, 25

☾ 23
☾ 08

○ 31
● 15

Prochaine tombée du journal :
19 novembre 2020

Pour publication, faire parvenir à :
municipalite@stonesime.com



HORAIRE Bureau municipal

Lundi au mercredi
8 h 30 à 16 h 30

Judi
8 h 30 à 18 h 00

Vendredi
8 h 30 à midi

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2020

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 3 novembre à 19 h 30, à la l'Hôtel de Ville, à Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue avec ou sans public, nous verrons comment la situation évoluera.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en août pour un montant de 19 414.23 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois de septembre pour un montant de 41 926.53 \$;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Lizotte, à effectuer le transfert budgétaire de 63 000 \$, à partir du surplus non affecté vers le poste budgétaire de voirie numéro 02 32000, pour des travaux nécessaires à la sécurité des usagers de la route;

Que la Municipalité profite du service-conseil de Dufresne, Hébert, Comeau avocats au coût annuel de 400 \$, plus taxes;

Que la Municipalité participe à la collecte de fonds de la Fondation André-Côté pour un montant de 315 \$;

Que la Municipalité devienne membre soutien pour l'année 2020-2021 au Centre prévention du suicide du KRTB pour un montant de 7 \$ et fasse un don de 50 \$ pour appuyer le travail et la mission du Centre;

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie la Ville de Saint-Pascal dans sa démarche d'accueillir un lieu de dépôt des matières résiduelles revalorisables;

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le contrat de « Dénéigement des cours municipales », 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, soit accordé à monsieur Gaétan Miville pour 3 ans de service au montant total de 18 625.95 \$, taxes incluses et que la direction générale procède à la signature du contrat avec l'entrepreneur;

Que la Municipalité accepte la soumission de Pavage Réparation Francoeur pour les réparations de 2020 pour un montant de 9 226.74 \$, taxes incluses, afin d'éviter deux (2) mobilisations, et autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte, à signer l'entente.

De demander à madame Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud, de livrer conformément à l'engagement du gouvernement du Québec un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies du Kamouraska au plus tard en mai 2022;

Que des avis de motion et les dépôts du projet de règlement portant les numéros 2020-04, 2020-05 et 2020-06 ont été effectués lors de la séance;

Que le conseil autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte, à signer l'entente de service avec SIMO, pour un montant forfaitaire de 1 000 \$, excluant les taxes, pour vérifications du débitmètre de la Mégafosse;

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2020 (SUITE)

Que le conseil demande à l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité, madame Hélène Lévesque, d'intervenir dans le dossier du 97, 4^e Rang Ouest, en faisant parvenir une lettre afin que la propriétaire cesse d'occuper l'emprise du chemin de la Municipalité en enlevant la haie ainsi que la clôture décorative qu'elle y a installée;

Que la directrice générale modifie le document d'appel d'offres de traçage, damage et entretien des Sentiers d'Ixworth et en fasse la publication dans le journal le Placoteux, pour deux semaines consécutives;

COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : **Ici Christine St-Pierre, De l'école de rang au rang de ministre**

Auteur : Christine St-Pierre, avec la collaboration de Marc Gilbert

Édition : Les éditions du Septentrion

Carrière hors du commun d'une femme de cœur. Native de Saint-Roch-des-Aulnaies, Christine St-Pierre sera recherchiste, journaliste, reporter et correspondante à Québec, Ottawa et Washington. Elle sera ministre de la Culture et des Communications et de la Condition féminine et responsable de la Charte de la langue française, puis ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

Son père fut maire de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies de 1969 à 1975. Il était éleveur de poulets et propriétaire d'un abattoir.

Depuis 2007, elle s'engage chaque jour à faire progresser la cause des femmes et à faire reconnaître le caractère culturel unique des Québécoises et des Québécois.

Lisette L. et André H.

SAVIEZ-VOUS QUE...

À partir de 1981 et pendant les vingt années suivantes, la Société québécoise des ponts couverts (1981-2002) contribua à redorer l'image de ces constructions auprès du public. En mai 1992, le ministère des Transports appliqua un moratoire sur la démolition des ponts couverts faisant partie de son réseau routier, pour une période d'un an.

La même année, la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth consentit par résolution « à ce que le pont couvert de Saint-Onésime-d'Ixworth se nomme *Pont du Collège*, tel que suggéré par la Société québécoise des ponts couverts ».

CO-ÉCO : ATELIER MON BAC BRUN

VOTRE BAC BRUN VOUS LAISSE PERPLEXE ?

Venez assister à un **ATELIER GRATUIT et OUVERT à tous-tes** avec Noélie Hébert de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)

Cet atelier inclut:

- L'abc du brun comment et pourquoi ?
- Conseils pratiques au quotidien
- Complémentarité avec le compost
- Information sur les bienfaits environnementaux

17 NOVEMBRE À 19 H
SALLE MUNICIPALE 12, RUE DE L'ÉGLISE,
SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH

MON BAC BRUN
MA SOLUTION D'AVENIR

25 ans Co-éco

- **Cadeau de remerciement pour votre présence sera offert par la Municipalité**

ÉCHO DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

NOUS ONT QUITTÉS :

Nous a quitté:

M. Oscar Corbin, décédé le 28 septembre 2020, à l'âge de 90 ans et 8 mois. Il demeurait à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Ses cendres ont été inhumées dans notre cimetière.

Aux familles Corbin nous offrons nos plus sincères condoléances.



Saint-Onésime
d'Ixworth

12, rue de l'Église
Tél. : 418-856-3018

municipalite@stonesime.com

CHRONIQUE

Enregistrement en ligne des gibiers

Dès le 5 septembre, les chasseurs d'originaux et d'ours noirs pourront enregistrer gratuitement leur gibier par internet sans avoir à se déplacer.

Ils n'auront qu'à remplir le formulaire disponible sur le site web du ministère à l'adresse mffp.gouv.qc.ca/la-faune/stations-d'enregistrement.

Au cours des prochaines semaines, les amateurs pourront également enregistrer les cerfs de Virginie et les dindons sauvages prélevés ainsi que les ours noirs qui auront été capturés par piégeage.

Ce nouveau service gouvernemental en ligne pour les chasseurs et les piégeurs arrive à point avec le contexte entourant la pandémie de la COVID-19. Les tests et les mesures effectués dans certaines régions au printemps ont été assez concluants alors que plusieurs stations d'enregistrement avaient dû fermer leurs portes.

Rappelons qu'auparavant, tous les sportifs ayant chassé un grand gibier devaient se rendre dans une station d'enregistrement. Ce service est toujours offert à ceux qui n'ont pas accès à internet.

Retenez toutefois que les traditionnels frais d'enregistrement de 7,12 \$ s'appliquent encore puisqu'il s'agit d'un service offert par des commerçants.

48 heures

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs précisait que pour procéder à l'enregistrement, le client doit avoir une adresse courriel valide et fournir les renseignements habituels, tels que son numéro de certificat du chasseur ; son numéro de permis ; le type de gibier ; l'arme et le calibre utilisés ; le moment et le lieu où l'animal a été abattu. Pour l'original, l'adepte devra fournir en plus le numéro de permis et la date de naissance de son ou de ses accompagnateurs.

Le chasseur qui a prélevé un cerf de Virginie, un original, un ours noir ou un dindon sauvage doit enregistrer lui-même cet animal dans les 48 heures suivant sa sortie du lieu de chasse. Ce délai est de 15 jours pour le piégeage d'un ours noir.

Le MFFP rappelle que les lois et les règlements qui s'appliquent aux activités de chasse et de piégeage restent valides en toute circonstance et que les agents de protection de la faune continuent d'assurer une présence partout sur le territoire du Québec.

Source : Journal de Montréal – Patrick Campeau – Chronique chasse et pêche